

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20210426-10DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 Séance du 26 avril 2021**

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-six avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de LAIZ sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS	x		
						J.-L. GIVORD	x		

**Envoi de la convocation** : 20/04/2021

**Affichage de la convocation** : 20/04/2021

**Nombre de conseillers élus** : 32

**Nombre de conseillers présents** : 30

**Nombre de suffrages exprimés** : 32

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

**A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE - Conventions de dons pour des œuvres confiés par des particuliers à la Communauté de communes**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que des particuliers ont décidé de faire don d'objets, de tableaux, d'archives ou de documents divers, permettant ainsi à ces dons d'entrer dans le patrimoine de la Communauté de communes et donc de les sauvegarder ;

Accusé de réception en préfecture  
 001-200070555-20210426-20210426-10DCC-DE  
 Date de réception préfecture : 29/04/2021

**Considérant** que ces dons peuvent servir à compléter une exposition ou être amenés à être présentés de façon définitive ou temporaire notamment dans l'enceinte du Pôle des services publics de PONT-DE-VEYLE ;

**Considérant** que la Communauté de communes a reçu des dons de la part de Jacques LARFOUILLOUX, de Joseph LARFOUILLOUX, de Marie-France DELATTRE, de Marie-Thérèse BECHET, de François LARFOUILLOUX, de la famille GERBE, de Brice DE LA CHAPELLE, de Aymeric DE PARSEVAL et de Paul FRENEAUX ;

**Considérant** que pour acter ces dons, une convention avec chaque donateur est nécessaire afin d'indiquer les droits et devoirs de chacun, aussi bien donateur que donataire, et une annexe avec la liste des dons accompagne chaque convention ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention-type de don reproduite en annexe ;

**AUTORISE** le Président à signer chacune de ces conventions de don ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération et tous documents nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme  
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 29-04-21

Transmis en Préfecture le : 29-04-21

**Voies et délais de recours** : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20210426-20210426-10DCC-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2021  
Date de réception préfecture : 29/04/2021